

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue en visioconférence, le 21 juin 2023 à 19:30 heures.

PRÉSENCES M. Daniel Dumont (Biencourt), M. Bernard Caron (Dégelis), Mme Vicky Ouellet (Lac-des-Aigles), Mme Armelle Kermarrec (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), Mme Claudia Beaulieu (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Claude Gallant (St-Jean-de-la-Lande), M. Normand Lizotte (St-Louis-du-Ha! Ha!), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et M. Vincent Campeau-Gagnon (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par Mme Linda Lévesque, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1704

2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 17 mai 2023.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Normand Lizotte, appuyé par Mme Claudia Beaulieu, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 17 mai 2023 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1705

3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par Mme Vicky Ouellet, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 19 JUIN 2023

9446-1605 Québec Inc	10 000.00 \$
Bell Canada	1 276.40 \$
DAS Fédéral	7 492.80 \$
DAS Provincial	20 727.39 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	574.88 \$
Hydro-Québec	5 233.30 \$
Total payés	45 304.77 \$

COMPTES À PAYER AU 19 JUIN 2023

Acklands Grainger	488.64 \$
AGAT Laboratoires	5 884.43 \$
Arsenal Média Inc	819.76 \$
Automation D'Amours Inc	1 068.03 \$
Avantis Coopérative	320.57 \$
Banque Nationale du Canada	974.10 \$
Beneva	2 969.86 \$
BUROPRO Citation	261.73 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	2 223.34 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	862.00 \$
Chauffage Rivière-du-Loup	560.43 \$
Clément St-Pierre	12.50 \$
Co-éco	344.93 \$
Conteneurs KRT inc	73 728.59 \$
Financière Banque Nationale	1 451.82 \$
Francotyp-Postalia Canada inc	137.80 \$
Garage André L'Italien	78.48 \$
GLS Logistics Canada LTD	427.84 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	500.13 \$
Groleau Maxime	539.75 \$
Harnois Énergies	3 072.17 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	94.29 \$
Laurentide Re/Sources Inc	2 244.20 \$
Maheu & Maheu	128.77 \$
Martin Jean-François	301.84 \$
Mastercard	2 068.12 \$
Municipalité de Dégelis	4 643.95 \$
Nordikeau	724.34 \$
Northwest Tires Inc	13.80 \$

Pages Jaunes	45.03 \$
Pièces Témis Inc	838.23 \$
Place du Travailleur enr.	827.30 \$
Plasti-Bac inc	74.73 \$
Potvin Jacinthe	3.79 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	13 906.84 \$
SÉMER	1 863.63 \$
Service sanitaires A. Deschênes Inc	138 116.51 \$
Simetech Environnement Inc	82 972.99 \$
Société V.I.A Inc	19 848.59 \$
Transport Forestier Hugo Beaulieu	10 200.27 \$
Tribu Communications Web	497.27 \$
Total à payer	376 141.39 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1706

4) **ADMINISTRATION**

a) **Adoption – Règlement d'emprunt R-014 « Achat d'un chargeur sur roues et d'un fourgon utilitaire »**

Un avis de motion a été déposé au conseil d'administration le 17 mai 2023 et le projet de règlement a été soumis aux membres lors de la même rencontre.

Il est proposé par M. Bernard Caron, appuyé par M. Normand Lizotte, et résolu unanimement d'adopter le règlement R-014 décrétant une dépense et un emprunt de 456 000 \$ pour l'achat d'un chargeur sur roues et d'un fourgon utilitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1707

b) **Planification refinancement règlement d'emprunt R-004**

Le Ministère des Finances a transmis à la RIDT les informations nécessaires pour planifier le refinancement du règlement d'emprunt R-004 qui doit être effectué lors de la séance du 23 août prochain.

Advenant le cas où il y aurait des frais d'escompte à payer, ils seront pris à même le fond général de la RIDT.

c) **Comité de travail Ressources Humaines**

La politique des conditions de travail de la RIDT arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Après discussion avec les membres du conseil d'administration, Mme Vicky Ouellet, M. Bernard Caron et M. Claude Pelletier sont mandatés pour siéger sur le comité de travail pour le renouvellement de cette entente, avec M. Maxime Groleau.

d) **Rapport annuel 2022 de suivi du PGMR**

Le rapport annuel 2022 de suivi du Plan de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC de Témiscouata a été préparé par M. Maxime Groleau et transmis à la MRC pour l'envoi au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

On peut y constater que le plan d'action, prévu pour assurer une saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, est bien avancé. Une mise à jour du PGMR est en cours de préparation par M. Groleau et devra être déposée à la MRC d'ici la fin de l'année.

Actuellement, sur les 39 mesures prévues dans le plan actuel, 28 sont réalisées, 9 sont en cours et 2 mesures ont été mises en attente.

e) **Rapport annuel 2022 du lieu d'enfouissement technique**

Comme prévu dans la réglementation en vigueur, un rapport d'exploitation du lieu d'enfouissement technique a été envoyé au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'année 2022.

M. Maxime Groleau en dresse les grandes lignes pour les administrateurs.

f) **Projet de communiqués de presse – « Bilan 2022 de la RIDT » et « Enjeux de la gestion des déchets au Témiscouata »**

D'ici l'automne, la RIDT prévoit de publier différents communiqués à la population afin de l'informer des enjeux à venir en lien avec la gestion des matières résiduelles. Ce sera aussi l'occasion de rappeler les services existants et de s'appuyer sur le bilan de l'année 2022 et du début de 2023 pour mentionner que les efforts effectués et les gestes de tri posés sont importants et portent fruit, tranquillement.

5) **LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

a) **Réparation/Remplacement du portail de détection radiologique**

La RIDT possède un portail de détection radiologique à l'entrée de son lieu d'enfouissement technique depuis 2009, tel que prescrit par la réglementation en vigueur. Celui-ci est cependant en panne à cause du défaut de certaines composantes électroniques. Le fabricant ne supporte plus ce modèle de détecteur et il n'offre plus de pièces de remplacement.

Après avoir fait diverses démarches avec le fournisseur, l'option de conserver les composantes physiques du portail de détection existant semble la plus avantageuse. Il faudra cependant

effectuer le remplacement des vieilles composantes électroniques à l'intérieur des détecteurs par des composantes neuves compatibles de la nouvelle génération.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par Mme Claudia Beaulieu, que la RIDT essaie de faire réparer les anciennes composantes électroniques défectueuses. Advenant le cas où cela ne serait pas possible, M. Maxime Groleau est autorisé à faire procéder à l'installation de nouvelles composantes électroniques par le fournisseur Quality NDE et à faire procéder à une mise à jour complète du système.

Le coût budgétaire devrait varier entre 10 000 \$ et 20 000 \$, selon les pièces à changer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1708

b) Suivi – Étude WSP émission de contaminants et nouvelles normes pour les biogaz des LET

Le Règlement provincial sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA) oblige les émetteurs à effectuer une déclaration annuelle quand le seuil d'émission de gaz à effet de serre (GES) dépasse 10 000 tonnes équivalent CO².

En parallèle à la réglementation québécoise, le gouvernement fédéral a émis deux avis dans la Gazette du Canada relativement à la déclaration des GES pour 2022 et la déclaration de certaines substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) pour les années 2022 à 2024.

La RIDT a mandaté WSP pour procéder aux évaluations et compléter les différentes déclarations, selon le cas. Après vérifications, les émissions liées à l'enfouissement (LET et LES combinés) dépassent 10 000 tonnes équivalent CO² pour 2022, il sera donc nécessaire de procéder aux calculs et vérifications chaque année.

Au niveau des émissions de méthane, le gouvernement fédéral est en train de modifier la réglementation pour obliger tous les lieux d'enfouissement en exploitation qui émettent plus de 664 tonnes de méthane/an à s'équiper de systèmes actifs de gestion des biogaz.

Actuellement, le LET de Dégelis émet seulement 199,24 tonnes de méthane/an donc en dessous de cette nouvelle norme. En cas de dépassement, la RIDT devrait faire installer un système complet avec surveillance, ce qui représenterait un investissement d'environ 1 million de \$ et des coûts supplémentaires d'opération de 75 000 \$/an.

Cependant, en prenant en compte le modèle de simulation actuel pour les émissions, le LET ne devrait pas dépasser le seuil de 664 tonnes d'ici la fin de sa durée de vie utile.

c) Étude – Mesure des émissions de méthane par drone

M. Maxime Groleau a demandé une soumission à l'entreprise DroneXperts afin de réaliser un relevé surfacique des émissions de méthane (CH₄) sur les deux cellules d'enfouissement du LET de Dégelis. L'objectif serait d'avoir en main des données et informations réelles quand la réglementation fédérale sera mise en vigueur.

Après discussion avec les membres, il est proposé de reporter cet exercice à l'année 2024.

d) Étude – Technologie Evaplant pour réduction des volumes de lixiviats rejetés

L'entreprise RAMO a approché la RIDT pour lui présenter sa technologie Evaplant. Celle-ci permet de réduire le volume des eaux de lixiviation rejetées par le LET en utilisant des plantations de saules.

Chaque année, entre le mois de mai et le mois de novembre, le LET rejette environ 14 millions de litres d'eau prétraitée. Celle-ci pourrait servir à faire pousser des saules qui seraient valorisés par la suite, tout en respectant les normes environnementales.

L'objectif, sur le long terme, serait de pouvoir éviter le rejet complet au réseau d'égout, du lixiviat prétraité par les étangs aérés de la RIDT.

Une évaluation technique préliminaire pourrait être réalisée afin de voir le potentiel réel.

Après discussion avec les membres, il est proposé de reporter cette évaluation à l'année 2024.

e) Contrat – Tests d'étanchéité des conduites de refoulement de lixiviat

Tel que prévu dans le Règlement sur l'incinération et l'enfouissement des matières résiduelles REIMR, la RIDT doit effectuer des tests d'étanchéité sur les différents systèmes qui permettent de recueillir et de traiter les lixiviats de son lieu d'enfouissement.

Les 2 conduites de refoulement doivent être testées chaque année et tous les autres composants (bassins, regards, chambre de vanne, conduites gravitaires, ...) doivent être testés tous les 3 ans. Le dernier test complet a été fait en 2022.

Pour 2023, seules les 2 conduites de refoulement sont à tester.

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Normand Lizotte, d'accepter la soumission de Testtech au montant de 5 200 \$ afin d'effectuer les tests d'étanchéité des deux conduites de refoulement du LET de Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2023-1709

6) ÉCOCENTRES

a) Avis de non-conformité MELCCFP – Écocentre Squatec

La RIDT a reçu un avis de non-conformité daté du 16 mai 2023 en lien avec l'écocentre de la RIDT à St-Michel-du-Squatec. La visite effectuée par le MELCCFP date du 23 juin 2022.

Deux éléments ont été relevés et une réponse a été transmise par la RIDT, pour en faire le suivi :

- Avoir réalisé une activité de broyage de branches sur le site de l'écocentre sans autorisation du Ministère
- Avoir érigé un mur avec des matériaux granulaires, des résidus de branches et de souches d'arbres

La section du talus, qui délimite une partie du terrain de l'écocentre et qui était constitué en grande majorité de matériaux granulaires mais aussi de quelques résidus de branches et de souches, sans aucun déchet, sera retravaillée. Un entrepreneur a été mandaté pour cela et les travaux seront faits dans les prochaines semaines.

Le mélange de matériaux (résidus de branches, souches et matériaux granulaires) sera envoyé au lieu d'enfouissement technique de Dégelis conformément à la demande du Ministère. Le talus sera recréé avec des matériaux granulaires seulement et de la terre végétale qui sera grainée pour reverdir.

Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Bruno Malenfant, que la RIDT effectue une demande auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour effectuer le broyage des branches directement sur le site de l'écocentre de St-Michel-du-Squatec.

M. Maxime Groleau est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1710

b) Contrat - Construction dalles de béton écocentres Pohénégamook et Squatec

La RIDT a reçu une soumission de la part de Construction et fondation RS pour la réalisation des dalles de béton dans les écocentres de Pohénégamook et de Squatec. Ce projet est effectué dans le cadre de la subvention « Programme d'optimisation des écocentres » de Recyc-Québec qui a été obtenue l'année dernière mais qui n'avait pas pu être complété.

Les prix soumis avant taxes (hors excavation, préparation du fond de terrain et fourniture du béton) sont de :

- Écocentre Pohénégamook 7 744 \$
- Écocentre Squatec 8 896 \$

Il est proposé par M. Alain Morin, appuyé par Mme Linda Lévesque, que la RIDT accepte les deux soumissions déposées par Construction et fondation RS pour la construction des dalles de béton dans les écocentres de Pohénégamook et de St-Michel-du-Squatec.

M. Maxime Groleau est aussi autorisé à mandater les entrepreneurs requis afin de procéder aux travaux d'excavation et de préparation de terrains ainsi que pour la fourniture et la livraison du béton nécessaire aux projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1711

7) VARIA

a) Points de dépôts pour les plastiques agricoles

Plus de 35 agriculteurs participent déjà au nouveau service de recyclage des plastiques agricoles grâce aux 5 points de dépôts mis en place par la RIDT dans la MRC.

Les commentaires reçus sont positifs et les consignes de tri ainsi que le fonctionnement par dépôt semblent assez faciles pour les utilisateurs.

La RIDT continuera le déploiement de ce service gratuit auprès de tous les agriculteurs intéressés.

b) Collecte des encombrants

Les inscriptions à la collecte des encombrants pour le mois de juillet sont terminées.

L'entreprise SSAD effectuera les collectes aux dates prévues seulement aux adresses inscrites (500 sur l'ensemble des 19 municipalités) et pour les matériaux admissibles.

Il est important de rappeler que les écocentres sont accessibles gratuitement, sans limites et toute l'année pour l'ensemble de la population du Témiscouata.

8) PROCHAINE RENCONTRE

- | | |
|---|-----------------------------|
| • Pas de rencontre en juillet 2023 | • Mercredi 18 octobre 2023 |
| • Mercredi 23 août 2023 (4 ^{ème} mercredi) | • Mercredi 15 novembre 2023 |
| • Mercredi 20 septembre 2023 | • Mercredi 20 décembre 2023 |

9) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Linda Lévesque de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-1712